

Nos enfants nous appartiennent-ils ?

[...]. De même que l'âme ne vient pas après le corps: l'embryon n'est pas d'abord le corps, puis reçoit une âme, de même l'image de Dieu n'est pas surajoutée à un quelconque mois de la grossesse. L'embryon dès qu'il existe est absolument complet et a une participation à la vie divine.

Pour les juifs, la conception, l'union des deux époux elle-même se fait en Dieu - et Dieu est aussi le Père ce qui est conçu. Dieu n'est pas absent d'aucune action humaine, en particulier dans le domaine génétique: Dieu est présent comme Père, comme Celui qui engendre.

C'est pourquoi **tout enfant est enfant de Dieu**, et nous n'avons pas la propriété privée. Nous adoptons nos enfants. L'Eglise est très consciente de cela: dans le rite magnifique de la Présentation de l'enfant à l'Eglise, il est clairement exprimé par le rite que **l'enfant n'appartient pas aux parents**, mais qu'il est donné aux parents par Dieu, quand le prêtre pose l'enfant à la porte du sanctuaire. Si les parents le comprenaient, il y aurait probablement moins de problèmes de psychologie familiale. Il y a là un élément extrêmement libérateur [...].

Père Marc Antoine Costa de Beauregard

(Sources : "Patristique - Anthropologie" - cours 14 – pages 77- Institut orthodoxe Français de Paris – Saint Denys l'Aréopagite – Père Marc Antoine Costa de Beauregard — Année 1985)